

Charte Isango

Préambule

En Suisse romande, nous sommes un centre de référence pour le renforcement des capacités et la promotion des méthodologies participatives et d'éducation populaire. Constituée d'un réseau d'acteurs et actrices individuelles et organisationnelles, nous sommes connus et reconnus pour notre expertise dans le domaine de la coopération au développement et du renforcement des capacités.

Notre vision

Les individus ont le pouvoir d'agir individuellement et/ou de manière collective pour la construction d'une vie plus digne et respectueuse des autres en Suisse et partout dans le monde.

Notre mission

Nous avons pour mission d'œuvrer pour le renforcement des capacités des acteurs et actrices de la solidarité internationale, nationale et du développement local. Avec une offre unique, répondant à des besoins croissants du secteur de la solidarité nationale et internationale, nous faisons la promotion d'une approche holistique et systémique du développement dans le sens de l'agenda 2030.

Notre charte spécifie les valeurs essentielles au travers desquelles notre identité est définie, dans les interactions que nous développons avec:

- ◆ notre environnement social et politique
- ◆ les membres de notre communauté.

Nous attendons que tous nos partenaires, formateur·trice·s et membres adhèrent à ses valeurs et les fassent vivre.

Nos valeurs

- ◆ **La qualité** : nous nous engageons pour des formations et des services de qualité, régulièrement repensés et adaptés à partir de l'expérience acquise
- ◆ **La participation** : nous valorisons les savoirs existants et l'expérience individuelle et collective. Nos formations et nos services sont conçus à partir de méthodologies participatives et d'éducation populaire
- ◆ **Le partage et l'échange de savoirs, d'expériences, d'apprentissages** sont au cœur de notre action
- ◆ **L'intégrité, le respect, la diversité, la justice sociale et la solidarité** sous-tendent toutes nos actions dans la promotion du pouvoir d'agir individuel et collectif.

Nos actions

Nos principales activités s'articulent autour de quatre axes complémentaires :

- ◆ **La formation**: un catalogue de formations dans le domaine de la solidarité nationale et internationale et du développement organisationnel construit et régulièrement renouvelé sur la base des besoins des organisations; des formations à la carte conçues sur mesure pour renforcer les compétences des organisations
- ◆ **L'accompagnement**: conseil, mentorat et coaching pour soutenir les démarches de changement et renforcement organisationnel ainsi que les dynamiques collaboratives; réalisation de diagnostics ou évaluations de manière participative
- ◆ **La sensibilisation**: afin de promouvoir les méthodologies participatives et d'éducation populaire
- ◆ **La mise en réseau**: afin de proposer un espace pour développer et expérimenter les démarches collaboratives entre acteurs et actrices individuelles et organisationnelles.

Cadre

Nos actions de formations, d'accompagnement et de coaching sont mises en œuvre pour:

- ◆ Des personnes se préparant à un départ dans le cadre de la coopération au développement
- ◆ des acteur·trice·s de la solidarité internationale, de la coopération au développement, de l'humanitaire

- ◆ des personnes investi·e·s dans des projets sociaux-éducatifs ou des mandats citoyens
- ◆ des organisations, équipes de travail souhaitant mettre le participation au cœur de leur actions ou amorcer ou renforcer une dynamique de changement collaboratif dans leur environnement professionnel; réaliser des diagnostics, des évaluations ou des actions de façon participative
- ◆ de tout public intéressé ou concerné par la problématique de l'action locale, du développement et de processus participatifs.

Principes de mise en œuvre des actions

Article 1

Nous nous obligeons à faire appel à des intervenant·e·s, formateurs·trice·s qualifié·e·s, jouissant d'une expérience dans le domaine de la coopération au développement, d'actions communautaires et de solidarité, participatives et/ou de formation d'adultes.

Article 2

Nous avons l'ambition de promouvoir des actions de qualité dans le but d'amener les personnes à plus de compétences (savoir – savoir-faire – savoir-être) pour répondre aux besoins des organisations travaillant dans le domaine de la coopération au développement et d'actions communautaires et de solidarité notamment.

Article 3

Nous reconnaissons aux personnes son rôle d'acteur·trice dans son processus quel qu'il soit.

Article 4

Nous cherchons à promouvoir le développement d'approches innovantes et participatives.

Article 5

Nous garantissons un cadre de travail favorisant

- ◆ l'envie d'apprendre
- ◆ l'autonomie, la réflexion et l'autocritique de chacun·e
- ◆ La valorisation de l'expérience individuelle et collective
- ◆ Le partage de savoirs et expériences
- ◆ L'apprentissage par la déconstruction
- ◆ La co-construction
- ◆ L'action et la mise en situation
- ◆ Le respect et la dignité de toutes les personnes.

Article 6

Nous veillons à diversifier les outils pédagogiques : que chaque formation ou accompagnement soit aussi un moyen de transmettre des instruments d'apprentissages : former aux méthodologies participatives à travers les formations participatives par exemple.

Article 7

Nous veillons à un bon équilibre des connaissances, entre les apports théoriques, méthodologiques, contributions ancrées sur l'expérience et la mise en pratique par des mises en situation.

Article 8

Nous nous engageons en matière de formation à fournir aux personnes toutes les informations nécessaires :

- ◆ En favorisant un accueil personnalisé pour leur apporter toute information concernant la formation, les objectifs et conditions de participation
- ◆ En envoyant les informations pratiques des formations à suivre au plus tard une semaine avant le début du cours.

Article 9

Nous nous engageons à fournir pour chaque formation ou accompagnement les supports de cours, du matériel complémentaire pour approfondissement et/ou une bibliographie. Nous restons à la disposition des participant·e·s afin de les accompagner dans leur processus d'apprentissage.

Article 10

Nous veillons à favoriser le développement durable en :

- ▶ Transmettant le plus de documents possibles par voie électronique pour éviter l'impression
- ▶ Proposant des lieux de formation accessibles par transport public
- ▶ Proposant des formations et services à des prix accessibles.

Article 11

Nous nous engageons à veiller à la qualité de nos services:

- ▶ En maintenant la certification Eduqua
- ▶ En révisant notre charte tous les 3 ans
- ▶ En réalisant :
 - Une évaluation de chaque formation par les participant·e·s
 - Un feed-back de chaque formation aux formateur·trice·s
 - Une évaluation de l'ensemble des formations et actions menées par année par le comité
 - Une évaluation axée sur le transfert des acquis réalisée tous les deux ans à l'ensemble des participant·e·s ayant suivi au minimum une formation (enquête).